

Adresses des officiers municipaux, en la maison commune de Canteleu, à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses des officiers municipaux, en la maison commune de Canteleu, à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 345-346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0345_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019



p

[Le conseil général de la commune de Lavaur à la Convention nationale, le 8 brumaire an III] (21)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentants,

Vous les avés developés dans votre adresse sublime au peuple français! Ces sentiments qui ont toujours caractérisé les vrais amis de la patrie. La justice et la probité que vous avés proclamés ne seront donc plus un vain son qui venait frapper nos oreilles, elles seront la base constante sur laquelle doit reposer le gouvernement républiquain. Vous avès dit que vous épargneriés l'erreur et que vous frapperiés le crime, que vous maintiendriés le gouvernement revolutionnaire, que vous le maintiendriés contre tous les partisans de la royauté contre les intrigants et les anarchistes, fidelles à votre serment, vous conserverés cette énergie qui vous attire les bénédictions du peuple français. Vous porterés le calme dans l'ame du citoyen paisible, du citoyen vertueux. Vous ne déposerés la massue nationalle, que lorsque la république deblayée de tous ses enemis pourra jouir d'une paix aussy durable, que ses sacrifices auront été grands pour l'acquerir.

Le Conseil général de la commune de Lavaur, en adhérant aux principes que vous venés de proclamer, jure de ne regarder pour son point de raliement que la Convention nationalle, il vous invite à rester à votre poste et à bazer sur toutes les vertus le bonheur des français.

Vive la République, vive la Convention. Salut et fraternité.

Bousquet, maire, Sengès, secrétaire greffier et 11 autres signatures.

 \boldsymbol{q}

[Les membres du conseil général de la commune de Libreval [sur-Cher] à la Convention nationale, s. d.] (22)

Citoyens représentants du peuple,

Tant d'authorités constituées ont manifesté leur joÿe, leurs sentimens patriotiques à la vü de votre sublime adresse au peuple français en des termes, avec des phrases si energiques que les expressions nous manquent pour vous peindre combien nous partageons les principes que vous y développés.

Si la langue françoise ne preste pas à la création d'expressions neuves et capables d'ajouter à l'énergie des authorités nous ont précédé dans les témoignages de satisfaction qu'a fait naitre votre adresse, croyés du moins que les membres du conseil de la commune de Libreval sur Cher les partagent, et ils vous les jurent avec cette franchise, cette sensibilité qui caractérisent les hommes de bien, les citoyens qui aiment leur pays, les amis de l'ordre, des lois, les vrais patriotes.

Elle a aussi eû ses oppresseurs la commune de Libreval sur Cher, mais aujourd'huy ils se taisent, ils sont comprimés sous l'ascendant des lois et de la vertu.

Continués, dignes représentants, soyés fermes, conduisés le vaisseau de l'état à bon port, le conseil de la commune de Libreval n'a pas cessé et ne cessera jamais d'être rallié autour de vous, il ne voit, il ne connoit que la Convention; impertubable dans ses principes, il jure de mourir s'il le faut pour sa défense.

Les membres composant le conseil général de la commune de Libreval sur Cher.

> CACADIES, secrétaire greffier, BIGNON, agent national et 18 autres signatures.

[Les officiers municipaux, en la maison commune de Canteleu, à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (23)

Liberté, Égalité.

Au président de la Convention nationale,

La municipalité de Canteleu dans sa dernière séance à entendu la lecture de l'adresse que vous avez décrétée le dix huit vendémiaire, et du décret qui la suit; cette lecture a été souvent interrompue par des applaudissements universels, qui étoient le gage de l'adhésion donné de toutes parts aux principes que la Convention a manifestés dans cette adresse, ces principes de justice, et de raison, ces principes consolateurs sont aussi ceux de la commune de Canteleu.

Elle vous en garantie l'assurance, elle jure de vous aider a étouffer les voix qui vouderoient parler plus haut que la représentation nationale, elle fera tous ses efforts pour faire regner les loix à la place de la terreur, et faire rentrer dans l'obscurité d'où ils n'auroient jamais dû sortir ces vils intriguants qui regrettent l'atrocité du gouvernement arbitraire, qui a produit tant de crimes et qui existeroit encore, si la Convention n'eut frappé du glaive de la justice, les tyrans hypocrites dont la france entière a été la dupe et dont tant de citoyens innocents ont étés les victimes.

Mais nous le jurons, unis de sentiments et de coeur, nous sommes débout et nous écraserons tous les tÿrans, sous quelques formes qu'ils se présentent, nous ne nous laisserons pas surprendre par ces hommes qui se disent les amis du peuple et n'en ont que le masque.

Déja plusieurs ont paty devant les principes consignés dans l'adresse de la Convention nationale, mais nous emploirons tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour les ramener au centre commun, l'amour et le respect des loix.

Notre union et notre persévérance ameneront enfin au port le vaisseau flottant de la République. Représentans du peuple qu'a votre voix vivifiante le commerce reprenne un libre essor, que par une prompte organisation de l'instruction publique, les arts et les sciences fleurissent et que jamais pour aucuns objets d'industrie et de connoissance, la République française ne deviennent tributaire des peuples asservis qui l'environnent.

Vive la République, vive la Convention nationale.

MARIE, maire, MAUGES, secrétaire, PONTOISE, greffier et 7 autres signatures.

8

[La municipalité de Barcelonnette à la Convention nationale, le 3 brumaire an III] (24)

Liberté, Égalité, ou la mort.

Citoyens représentants,

L'addresse que vous avés decrétée le 18 vendémiaire dernier a mis la joÿe dans le coeur de nos habitans, il etait digne de vous de rassurer l'homme probe, de luÿ donner cette sécurité, sans laquelle il ne pouvait plus exister. Recevés, citoyens, l'homage de nôtre reconaissance, de nôtre sensibilité, avec les principes que vous venés de décreter, avec la justice et la concorde, l'ame vertueuse ne craint plus. Les intriguants, les faux patriotes sont terrassés. Assés et trop long-tems ces hommes pervers, ces sanguinaires avaient voulu dominer pour comprimer l'opinion publique, et sous le masque du patriotisme nous tromper plus impunément. L'homme dans cet Etat ne jouissait plus de la liberté, parce qu'il était esclave, parce qu'il ne pouvait plus manifester ses sentiments sans craindre pour sa vie et sa fortune. A présent marchant d'un pas rassuré, connaissant le prix de la liberté, il ne craindra plus ces hordes tyranniques. Vos principes l'ont rétabli dans ses droits; aussi la représentation nationale sera-t-elle toujours son unique guide. Mais pour cela, citoÿens, soÿés fermes sur les bases de votre addresse; que le crime soit puni, et que l'innocence triomphe.

Loin de nous ces cannibales, sans loix, sans moeurs, et sans remords qui ne trouvent leur existence que dans l'effusion du sang humain, qui cherchent partout de nouvelles victimes pour les immoler à leur fureur, et repandent sans cesse la terreur et le crime pour arrêtter le flambeau de la justice. Aneantissés ces des-

tructeurs de l'espèce humaine; ces dilapidateurs de la fortune publique, ces meneurs et ces exagérés qui ne veulent être patriotes que pour leur intérêt, sans égard pour la cause commune, par la vous acquerrés toujours plus des droits à la confiance du peuple, et vous ne faites que confirmer la haute idée qu'il a conçue de vôtre justice et de vos vertus.

Salut et fraternité, vive la République, vive la Convention nationale.

Les maire, officiers municipaux, et agent national de la commune de Barcelonnette.

JAUBERT, maire, BERLIE, agent national et 5 autres signatures.

t

[La société populaire du Bugue à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III] (25)

> Liberté, Égalité. Unité, indivisibilité de la République ou la mort.

« Il y eut près de trois cent sénateurs de proscrits, deux mille chevaliers et plus de cent pere de famille obscurs mais riches, dont tout le crime étoit dans la fortune, Cesar et Antoine ne les firent tuer que pour avoir leur agent, et en cela ils ne furent nullement different des voleurs de grand chemin qu'on fait expirer sur la roüe. » Dict. Phil. É 2°, page 139 des oeuvres comp. de Volt. Éd. 38 [sic].

Senat françois,

C'est par de pareilles flétrissures que l'histoire venge l'humanité des crimes des tirans qui ont ensanglanté la terre. Ses proscriptions ont à jamais flétri la memoire d'Auguste, et malgré la paix qu'il donna à l'univers et les autres moyens de bonheur dont ils fit joüir les peuples asservis, lorsqu'il fut rassasié de crimes, sa mémoire sera de siècle en siècle l'objet de l'execration de tous les hommes.

Cependant que furent ces proscriptions en comparaison de celles qui ont ensanglanté notre République naissante? Nos victimes sont innombrables et la nation avoit été mise comme sous un pressoir sous lequel un horrible triumvirat exprimoit son sang par tous ses pores.

O senat plus glorieux que le senat romain! tu n'as pas souffert comme lui que le sang des François opprimés cimentent le throne de leurs nouveaux tirans; ton courage en a triomphé et tu as detruit leurs projets funestes en arrosant de leur sang impur les tombeaux de leurs malheureuses victimes.

Cependant ô Sénat auguste tu n'es pas encore au terme des travaux qui doivent immortaliser